

Date d'identification de la situation nécessitant un questionnement éthique :

Question éthique à traiter :

.....

.....

Type de questionnement éthique : ☐ situation individuelle - ☐ situation institutionnelle

	REUNION 1	REUNION 2	REUNION 3	REUNION 4
DATE				
OBJET	☐ Analyse - ☐ Suivi	☐ Analyse - ☐ Suivi	☐ Analyse - ☐ Suivi	☐ Analyse - ☐ Suivi
PARTICIPANTS				

RAPPEL DU CADRE DU QUESTIONNEMENT ÉTHIQUE

Cet outil permet d'examiner une situation éthique (dilemme) en équipe afin de prendre une décision éclairée. Il a été élaboré à partir de la RBPP « le questionnement éthique dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux » d'octobre 2010.

L'éthique est une réflexion qui vise à déterminer le bien agir en tenant compte des contraintes relatives à des situations déterminées (p. 14 de la RBPP).

Les situations problématiques sur le plan éthique se situent dans des **zones d'incertitude juridique ou réglementaires ou bien lorsque des logiques de valeurs contradictoires sont à l'œuvre** (p. 19 & 20 de la RBPP).

Aussi, la réflexion éthique contribue à :

- ☐ Faciliter une prise de décision la plus « juste » possible.
- ☐ Donner du sens aux pratiques.
- ☐ Renforcer les relations de confiance entre les acteurs.

NB : les situations qui ne sont pas concernées par une réflexion éthique sont (p. 51 de la RBPP) :

- ☐ Les situations qui peuvent être solutionnées au niveau juridique ou réglementaire sans entraîner un conflit entre principes de droit ou entre droit et contraintes organisationnelles.
- ☐ Les situations à caractère organisationnel, logistique ou de coordination des équipes qui peuvent être résolues par l'intervention d'une/de compétence(s) technique(s) et qui n'entraînent pas de conflit de valeurs.

Cet outil peut contribuer à capitaliser les réflexions éthiques réalisées (p. 53 de la RBPP).

ETAPE 1 - PRESENTATION DE LA SITUATION

Quel est le problème éthique rencontré ?

.....

.....

.....

.....

.....

Quels sont les faits objectifs ? (Qui est concerné ? Où et quand cela se passe-t-il ?)

.....

.....

.....

.....

.....

Y a-t-il des éléments émotionnels ou subjectifs à prendre en compte ?

.....

.....

.....

.....

ETAPE 2 - IDENTIFICATION DES ACTEURS IMPLIQUES

ACTEURS IMPLIQUES	POINTS DE VUE ET ATTENTES DE CHACUN
PERSONNE(S) ACCOMPAGNEE(S) ☐ OUI - ☐ NON	
FAMILLE / PROCHE(S) ☐ OUI - ☐ NON	
LES PROFESSIONNELS ☐ OUI - ☐ NON	
MEDECIN ☐ OUI - ☐ NON	
AUTRE ACTEUR ☐ OUI - ☐ NON	

ETAPE 3 - ANALYSE DES VALEURS EN JEU / CONFLITS DE VALEURS

Source : RBPP « le questionnement éthique dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux » - p.51.

☐ **Conflits entre acteurs de l'accompagnement.** Si oui, entre quels acteurs ?

☐ Entre personne accompagnée et professionnels de la structure.

☐ Entre les proches d'une personne et l'équipe professionnelle.

☐ Entre professionnels.

☐ Entre personnes accompagnées.

☐ **Conflit entre deux principes de droit.**

☐ **Conflit entre droit et contraintes organisationnelles.**

☐ **Autre conflit de valeurs** (ex : problème d'équité, ...).

.....

.....

.....

.....

ETAPE 4 - IDENTIFICATION DU CADRE JURIDIQUE

Y a-t-il des textes réglementaires ? si oui, lesquels ?

.....

.....

.....

.....

Quelles sont les obligations de la structure ?

.....

.....

.....

ETAPE 5 - IDENTIFICATION DES RECOMMANDATIONS EXISTANTES

Y a-t-il des recommandations qui abordent ce sujet ? Si oui, listez les RBPP et indiquez les numéros de page.

NB : pour rappel les RBPP sont des guides, des repères permettant d'améliorer les pratiques tout en gardant une marge d'adaptation selon les réalités du terrain.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

ETAPE 6 - OPTIONS POSSIBLES ET CONSEQUENCES

	SOLUTIONS ENVISAGEABLES	AVANTAGES	INCONVENIENTS
1			
2			
3			
4			

ETAPE 7 - PRISE DE DECISION ET MISE EN ŒUVRE

NB : Cette partie est réservée à la direction car certaines décisions prises peuvent engager la responsabilité de la structure.

Date ?.....

Quelle décision est prise et pourquoi ?

Qui est responsable de l'application ?

Comment l'équipe va-t-elle accompagner la personne accompagnée et la famille ?.....

ETAPE 8 - MISE EN ŒUVRE ET SUIVI

Information de l'équipe faite le ?

Si concerné :

☐ Information de la personne accompagnée faite le

☐ Information de la famille/des proches faite le

Cette réflexion éthique nécessite-t-elle l'adaptation de documents institutionnels existants ? ☐ Oui - ☐ Non

Si oui, lesquels :

☐ Règlement de fonctionnement

☐ Livret d'accueil

☐ Procédure - laquelle :

☐ Autre :

ETAPE 9 - ÉVALUATION

Date d'évaluation envisagée : Date d'évaluation :

La décision est-elle bien appliquée ? ☐ oui - ☐ non

Comment la situation a-t-elle évolué ? Y a-t-il des ajustements à prévoir ?